

Coordonnées de l'organisme
souhaitant bénéficier de l'autorisation :

.....
.....
.....

Territoire communal concerné :

Comité sectoriel pour l'Autorité Fédérale
Rue de la Presse, 35
1000 BRUXELLES

Notre Réf. :

Dossier traité par :

Fonction :

Tél. :.....

Email

Date :

OBJET : *Engagement de conformité aux conditions de la délibération AF n°23/2013 portant autorisation unique modifiant pour les concessionnaires privés des communes bruxelloises, les régies autonomes communales bruxelloises et l'Agence du stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale, la délibération AF n° 12/2009 portant autorisation unique pour l'accès au répertoire de la DIV à des fins d'identification des personnes qui sont débitrices, du fait de l'utilisation d'un véhicule, d'une rétribution, taxe ou redevance de stationnement*

Madame, Monsieur,

Par la présente, je me réfère à la délibération AF n° 23/2013 portant autorisation unique et modifiant, en ce qui concerne les concessionnaires privés des communes bruxelloises, les régies autonomes communales bruxelloises et l'Agence du stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale, la délibération AF n° 12/2009 portant autorisation unique pour l'accès au répertoire de la DIV à des fins d'identification des personnes qui sont débitrices, du fait de l'utilisation d'un véhicule, d'une rétribution, taxe ou redevance de stationnement.

Après avoir pris connaissance de la dite délibération AF n° 23/2013 (et de ses modifications éventuelles), je déclare m'engager à respecter toutes obligations qu'elle(s) impose(nt).

En particulier, les traitements opérés sur les données obtenues auprès de la DIV seront donc conformes aux conditions édictées par cette délibération, et notamment :

- respect du principe de finalité, c'est-à-dire de n'utiliser les données obtenues que pour l'encaissement d'une rétribution, taxe ou redevance de stationnement et de ne pas utiliser les données pour la gestion de parkings privé ;
- ne traiter des données personnelles qu'en cas de nécessité et d'évaluer la possibilité d'installer un système pouvant prévenir les défauts de paiement (par ex., des barrières) ;

- obtenir auprès de la DIV que les noms, prénoms et adresses des titulaires d'immatriculation ;
- supprimer les données dès qu'elles ne sont plus nécessaires et en tout état de cause ne pas conserver les données au-delà de la réception de la somme due ;
- informer clairement les personnes concernées ;
- ne permettre le traitement interne des données qu'aux personnes qui en ont besoin pour l'exercice de leurs fonctions, de désigner les catégories de personnes ayant accès aux données avec une description précise de leur fonction et de tenir la liste de ces catégories de personnes à la disposition de la Commission de la protection de la vie privée
- préserver la confidentialité des données (notamment en ne permettant l'accès aux données qu'aux personnes soumises à une obligation légale, statutaire ou contractuelle de confidentialité) et de ne pas les communiquer à des tiers (hormis la ou les communication(s) nécessaire(s) réalisée(s) dans le cadre d'une éventuelle poursuite en justice)
- mettre en place des mesures techniques et organisationnelles de sécurité et soumission à cet égard au contrôle du Comité sectoriel pour l'Autorité fédérale ;
- accepter les possibilités de contrôle et d'inspection des services compétents (police, justice et Commission de la protection de la vie privée) et se plier aux éventuelles recommandations ou aux éventuels retraits d'autorisation.

Je m'engage également à ce que l'organisme que je représente avertisse le Comité si, après avoir bénéficié d'une autorisation, il n'est plus en charge de l'encaissement des redevances de stationnement.

Par la présente, j'adresse au Comité sectoriel pour l'Autorité fédérale :

- la preuve justifiant le droit de percevoir des rétributions, taxes ou redevances de stationnement (contrat de concession avec les communes bruxelloises pour les sociétés privées ou délégation reçue par les communes bruxelloises concernées pour l'Agence du stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale, ...).
- le questionnaire d'évaluation relatif aux mesures de sécurité¹ mises en place pour le traitement des données à caractère personnel obtenues auprès de la DIV, dûment complété et conforme à la vérité.

J'ai pris bonne note que l'autorisation pour demander l'identité du titulaire du numéro de la marque d'immatriculation à la DIV, que je sollicite par la présente, ne sera accordée à l'organisme que je représente qu'à la condition que les conclusions du Comité sectoriel pour l'Autorité fédérale soient favorables aux mesures de sécurité.

Dans l'hypothèse où l'organisme que je représente souhaite faire appel à un sous-traitant pour la perception des taxes ou redevances de stationnement, l'organisme que je représente s'engage à ce que les conditions édictées par la délibération AF n° 23/2013 soient également respectées par le sous-traitant.

Identification et coordonnées de l'éventuel sous-traitant :

Territoire communal concerné :

¹ Disponible sur <http://www.privacycommission.be/sites/privacycommission/files/documents/Explications-questionnaire-evaluation-conseiller-en-securite-CSAF.pdf>

Durée du contrat de sous-traitance :

L'organisme que je représente s'engage à informer le Comité sectoriel pour l'Autorité fédérale de tout changement relatif à l'intervention éventuelle d'un sous-traitant.

Je remercie le Comité sectoriel pour l'Autorité fédérale de m'informer de la date d'entrée en vigueur de l'autorisation unique *AF n° 23/2013* dans le chef de l'organisme que je représente².

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature :
Nom du signataire :
Fonction :

² Pour les sociétés privées, conformément à l'article 44 de l'Ordonnance bruxelloise du 22 janvier 2009, l'autorisation ne pourra être délivrée que jusqu'au 1^{er} mars 2014.